

CAHIER DES CHARGES DES ORGANISATIONS REGIONALES

(Championnats, coupes, open...manifestations inscrites au calendrier de ligue)

I. CLUB ORGANISATEUR

- 35 licenciés minimum 15 jours avant la compétition. Si le nombre de licencié n'est pas suffisant, l'aide financière de la Ligue sera moins importante.
- Prendre en charge le montage et le financement du ring et des tatamis.
- 1 médecin à charge de l'organisateur présent de la pesée au dernier combat ou assaut. Le nom du médecin doit être communiqué 15 jours avant la manifestation.
- 1 équipe de secouriste (conforme au DPS) pour les compétitions en plein contact, présente dès le premier combat. Son nom doit être communiqué 15 jours avant la manifestation.

VALIDATION PAR LA COMMISSION SPORTIVE CONCERNEE QUALITE DE L'INFRASTRUCTURE

- 1 un système de sonorisation à la charge du club.
- Barrières de sécurité ou autres systèmes de sécurité autour des aires.
- Vestiaires pour les pesées (nombre fixé par la commission)
- Nombre des aires de combat
- Volume de l'infrastructure adaptée au nombre d'athlètes attendus
- Prévoir un déjeuner pour les officiels.
- Bénéficie de la totalité des entrées (compétitions adultes – maximum 5€ -) et du bénéfice de la Buvette.

II. LA LIGUE

- Prend en charge financièrement les officiels, sauf pour la restauration, ainsi que le matériel d'arbitrage nécessaire.
- Fournit les récompenses.
- Apporte une aide financière à hauteur de :
 - Une enveloppe de 500 € pour une compétition (plein contact / sur ring) sur 1 jours et 700 € sur 2 jours (- 100 € si moins de 35 licenciés).
 - Une enveloppe de 170 € pour une compétition light contact / sur tapis) sur 1 jours et 300 € sur 2 jours (- 50 € si moins de 35 licenciés) pour régler le médecin.

Toutes les oppositions doivent avoir été validées par la commission sportive compétente